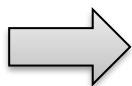


NOUVELLES MODALITES DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 VOUS DEVEZ VERSER LE SOLDE DIRECTEMENT AUX ECOLES !

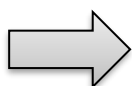
Taxe d'apprentissage 2023 : les nouvelles modalités en 5 points

1. **Même base** : 0,68% de la masse salariale 2022
2. **La collecte de la taxe d'apprentissage (87% dus au titre de la CUFPA - Contribution Unique pour la Formation Professionnelle et l'Apprentissage + 13% dus au titre du solde de la TA) est opérée intégralement** par l'URSSAF. Les démarches se font via votre déclaration sociale nominative (DSN).
 - Les entreprises ne règlent plus directement leur solde de taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires : ce sont les URSSAF et les MSA qui le collectent, en une seule fois le 5 ou le 15 mai 2023.
 - Les montant collectés sont reversés à la Caisse des dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion.
3. **Les 13% dus au titre du Solde de la Taxe d'apprentissage (soit 0.09% de la masse salariale brute) doivent obligatoirement être affectés** par les entreprises **aux établissements d'enseignement de leur choix**.
4. **L'Etat met en place en 2023 une plateforme d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage Soltéa**.
 - Les entreprises se connectent sur la plateforme Soltéa pour désigner les établissements bénéficiaires et préciser la somme affectée.
 - La CDC verse aux établissements d'enseignement les montants indiqués par les entreprises, après déduction de frais de gestion.
5. **La plateforme Soltéa sera accessible du 25 mai au 7 septembre 2023. Vous pourrez désigner vos bénéficiaires pendant toute cette période.**
Vous n'aurez plus besoin de reçu libératoire puisque le solde est collecté par l'URSSAF. L'administration a la preuve de votre paiement.

COMMENT DESIGNER SUPEXUP COMME BENEFICIAIRE ET AFFECTER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



**Code UAI de SupExup Ecoles de Commerce
0342354Z**



**Merci de nous faire parvenir votre bordereau de soutien
pour faciliter la gestion des fonds que vous nous avez
attribués.**

Adressé à : a.brun@supexup.fr

+ D'INFOS ? CONTACTEZ SUPEXUP !

**Audrey BRUN : 04 99 13 63 46
a.brun@supexup.fr**